

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 11 janvier 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 janvier 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Jean-Paul Cousineau	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-01-11-001

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance ordinaire du 7 décembre 2009
 - B- Séance extraordinaire du 21 décembre 2009 (Séance #1)
 - C- Séance extraordinaire du 21 décembre 2009 (Séance #2)
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2009
 - 7.2 Hygiène
 - 7.3 Voirie
8. Rapport du CCU
 - A- Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme
 - B- Demande de dérogation mineure – Matricule 5023-36-7636 – 36B-9, rang 03, CA

- C- Mandat pour étude du règlement concernant les dérogations mineures
- 9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer
- 10. Sécurité incendie
- 11. AREV - Association de la route de l'eau vive
- 12. Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice 2010
- 13. Arrérages de taxes au 31 décembre 2009 - Perception
- 14. Remise de garantie d'exécution
 - A- Contrat #2009-01 Cueillette des matières résiduelles
 - B- Contrat #2009-02 Cueillette des matières recyclables
- 15. Demande de prix pour huile à chauffage et carburant diesel
- 16. Règlement relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion
- 17. Correspondance
- 18. Varia
 - A- Sécurité à la patinoire
 - B- Contrat à la patinoire
 - C- Thermostats – Centre municipal
 - D- Carte de condoléances
 - E- Offre d'achat ou de location – Terrain municipal
 - F- Stationnement
 - G- Site Web
- 19. Période de questions
- 20. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 7 décembre 2009

M.B. 2010-01-11-002

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et en y incluant l'ajout suivant à résolution M.B. 2009-12-248 :

Lors de cette période de fermeture temporaire du bureau municipal, les employés sont en congés avec rémunération.

Adoptée à l'unanimité

B- Séance extraordinaire du 21 décembre 2009 (Séance #1)

M.B. 2010-01-11-003

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009, (Séance #1) tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Séance extraordinaire du 21 décembre 2009 (Séance #2)

M.B. 2010-01-11-004

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009, (Séance #2) tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en incluant la modification du nom de famille du maire au point 1.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Participation aux séances du conseil
- Félicitation pour le positionnement des tables

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux sera déposé à une séance ultérieure.

Notes au procès-verbal

Les sujets suivants ont été discutés :

- Présence de cyanobactéries au Lac Cameron
- Assurances – Comité des loisirs de Bouchette
- Montants des garanties des bâtiments
- Lumières de rue
- Castors
- Téléphone à la caserne incendie

A.1- Téléphone à la caserne incendie

M.B. 2010-01-11-005

Considérant la réponse obtenue d'un conseiller en sécurité incendie du Ministère Sécurité Publique à l'effet qu'un téléphone à la caserne incendie n'était pas une exigence ;

Considérant les coûts pour ce service téléphonique à la caserne incendie ;

Considérant que la plupart des pompiers volontaires sont propriétaires d'un téléphone cellulaire ;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'annulation de ce service téléphonique auprès de Bell Canada. Les frais reliés à l'annulation de cette ligne téléphonique seront imputés au poste « Téléphone » (02-220-00-331).

Adoptée à l'unanimité

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-01-11-006

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2009, pour un montant de 5113.15\$.

Adoptée à l'unanimité

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2009 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2009

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2009 sont déposées.

7.2 Hygiène

A- Usine d'épuration

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal est en attente de la livraison des nouveaux échantillonneurs.

B- Station de pompage

Note au procès-verbal

Le nouveau moteur à la station de pompage est installé.

7.3 Voirie

Notes au procès-verbal

L'inspecteur est mandaté pour aller voir une situation qui semble problématique sur la Montée 31 Milles, section gravier.

Une demande a été reçue concernant l'enlèvement d'une bordure d'entrée en ciment dans le secteur urbain de la municipalité. L'étude de cette demande est reportée au début de l'été prochain.

8. Rapport du CCU

A- Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme

M.B. 2010-01-11-007

Sur la proposition de Jean-Paul Cousineau, appuyée par André Patry, il est résolu de nommer Denis Lacroix à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

B- Demande de dérogation mineure – Matricule 5023-36-736 – 36B-9 RG03, CA

M.B. 2010-01-11-008

Considérant la demande de dérogation déposée par les propriétaires du 112 chemin Charbonneau ;

Considérant que cette demande concerne un bâtiment accessoire déjà construit;

Considérant que les propriétaires demandent une dérogation car leur bâtiment accessoire empiète de 4.37 mètres (14.5 pieds) dans la marge par rapport au chemin ;

Considérant le permis émis en 2003 pour la construction d'un bâtiment accessoire de 12'x12' qui devait être construit à 12m du chemin ;

Considérant le plan de la propriété déposé par les propriétaires, plan préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre pour la firme Barbe & Robidoux ;

Considérant que sur le plan, il est inscrit que ledit bâtiment accessoire est situé à 7.63m de l'emprise du chemin ;

Considérant que la réglementation en vigueur lors du permis est la même que celle présentement en vigueur ;

Considérant que la réglementation municipale exige une marge avant d'au moins 12 mètres à partir de l'emprise du chemin et ce, pour tous bâtiments ;

Considérant que le chemin physique ne passe pas au même endroit que l'a indiqué l'arpenteur-géomètre, selon les titres de propriété ;

Considérant que visuellement la marge par rapport au chemin est respectée;

Considérant que la partie indiquée comme chemin Charbonneau par l'arpenteur-géomètre est une section boisée ;

Considérant la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme, suite à l'étude de cette demande de dérogation ;

Considérant que les propriétaires ont procédé aux demandes de permis nécessaires pour rendre conforme les travaux effectués et ce, suite aux exigences du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant le mémo que déposera l'inspecteur municipal afin d'y indiquer que les propriétaires se sont conformés aux exigences du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence, sur la proposition de André Patry, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure à savoir que le bâtiment accessoire soit situé à 7.63m du chemin au lieu de 12 mètres.

Adoptée à l'unanimité

B.1- Travaux effectués sans permis

M.B. 2010-01-11-009

Considérant que certains propriétaires effectuent des travaux sur leur propriété sans obtenir au préalable un permis émanant de l'inspecteur municipal;

Considérant le règlement municipal numéro 215 énumérant les honoraires pour l'émission des permis;

Considérant que les membres du conseil voudraient exiger une somme supplémentaire lorsque les propriétaires omettent de demander un permis avant d'effectuer des travaux sur leur propriété lorsque la réglementation municipale l'exige;

En conséquence, sur la proposition de André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder aux vérifications nécessaires concernant la possibilité d'exiger une somme supplémentaire lorsque les propriétaires exécutent des travaux sur leur propriété sans l'obtention au préalable d'un permis émanant de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

C- Mandat pour étude du règlement concernant les dérogations mineures

M.B. 2010-01-11-010

Sur la proposition de André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater les membres du comité consultatif d'urbanisme pour procéder à l'étude du règlement régissant les dérogations mineures en ce qui concerne la marge de protection riveraine et la marge riveraine.

Adoptée à l'unanimité

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement de crédits.

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-01-11-011

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2009 pour un montant total de 110987.52\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-01-11-012

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2009 pour un montant de 43593.84\$ et d'autoriser les paiements. Il est de plus résolu d'approuver une deuxième liste des comptes à payer pour janvier 2010 pour un montant de 12485.50\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

11. AREV – Association de la route de l'eau vive

12. Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice 2010

M.B. 2010-01-11-013

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2010 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces dites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2010 adopté par la municipalité de Bouchette ;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2010 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement des quotes-parts à la M.R.C. et des ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévues au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution, abroge la résolution M.B. 2009-01-12-006 adoptée le 12 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

13. Arrérages de taxe au 31 décembre 2009 - Perception

M.B. 2010-01-11-014

Considérant les procédures de perception adoptées en juin 1999 par le conseil municipal de par la résolution M.B. 1999-06-07-123 ;

Considérant qu'au 31 décembre 2009, il existe des arrérages de taxes ;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les arrérages de taxes en perception chez notre firme d'avocats ;

En conséquence, sur la proposition de André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme Dufour et Associés, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2009 non payés en date du 31 mars 2010 dont les montants sont supérieurs à cinquante (50) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

14. Remise de garantie d'exécution

A- Contrat #2009-01 Cueillette des matières résiduelles

B- Contrat #2009-02 Cueillette des matières recyclables

M.B. 2010-01-11-015

Considérant que les contrats de cueillette des matières résiduelles (#2009-01) et des matières recyclables (#2009-02) sont terminés depuis le 31 décembre 2009;

Considérant que l'entrepreneur, monsieur Norbert Lefebvre, tel qu'exigé au devis, avait déposé des garanties d'exécution pour ces deux contrats;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la directrice générale à remettre les garanties d'exécution des contrats de cueillette des matières résiduelles et cueillette des matières recyclables à l'entrepreneur monsieur M. Norbert Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité

15. Demande de prix pour huile à chauffage et carburant diesel

M.B. 2010-01-11-016

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour l'huile à chauffage et carburant diesel et ce, par invitation écrite. Les fournisseurs invités sont : Les Huiles HLH Ltée, Les Pétroles Sonic, Pétrole Esso Canada (Mont-Laurier) et Les Huiles de la Désert Ltée. Le service de livraison automatique doit être maintenu.

Adoptée à l'unanimité

16. Règlement relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion

Le conseiller au siège numéro 3 , Yvon Pelletier, annonce ce 11 janvier 2010, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement modifiant les règlements 189 et 216 relatif au traitement des élus municipaux.

Yvon Pelletier
Conseiller siège #3

17. Correspondance

17.1 Reprise de possession d'une propriété

M.B. 2010-01-11-017

Considérant la réception d'une demande de reprise de possession par la municipalité d'une propriété située sur le chemin de la Carpe;

Considérant que le demandeur, notaire Mauffette, mentionne que son client serait intéressé par la suite à acheter cette propriété à la valeur marchande;

Considérant que selon nos registres, les titres relatifs à cette propriété ne sont pas clairs;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir les informations nécessaires afin de répondre à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

17.2 Fleurons du Québec – Frais d'adhésion triennal – 585\$

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair, va effectuer le suivi de ce dossier.

17.3 Comité des dons

M.B. 2010-01-11-018

Considérant la résolution M.B. 2009-12-07-251 adoptée lors de la séance du 7 décembre 2009 afin de former un comité d'étude pour différentes demandes de dons;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que le comité d'étude des demandes de dons soit formé des membres suivants : André Patry, Michelyne Bélair, Yvon Pelletier et Karo Poirier.

Adoptée à l'unanimité

17.4 Demande relative au chemin Fortin

Note au procès-verbal

Suite aux discussions à propos d'une demande concernant le chemin Fortin et considérant la réception tardive de la requête, les membres du conseil conviennent que pour cette année, il est impossible de répondre favorablement à la demande de déneigement du chemin Fortin. Il est cependant convenu d'examiner cette demande plus tard cette année. De plus, l'inspecteur municipal mentionne qu'avec les montants de la taxe sectorielle et considérant l'accord verbal du fermier à céder du terrain, des travaux d'amélioration du chemin pourront être effectués au courant de l'été prochain.

17.5 Journée des bibliothèques

Note au procès-verbal

La conseillère responsable de la culture, Michelyne Bélaïr mentionne son intérêt à participer à la journée des bibliothèques et demande qu'une vérification soit faite au niveau du coordonnateur à savoir si ce dernier est intéressé à participer à cette journée. Des frais de 17\$ par participant sont exigés pour cette journée.

17.6 Fonds sEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau – Demande de contribution 2010

M.B. 2010-01-11-019

Considérant la création en 2009 d'un fonds de développement durable inter municipalités dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la municipalité de Bouchette a adhéré à ce fonds en 2009;

En conséquence, sur la proposition de André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère au fonds de développement durable inter municipalités dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2010 et ce, au montant de 3655\$. Cette dépense sera imputée au poste « Fonds verts » (02-470-00-529).

Adoptée à l'unanimité

17.7 Formation élus municipaux

Note au procès-verbal

La formation offerte par la firme Dunton Rainville d'une durée approximative de 3h se tiendra le mardi le 2 février 2010 à 19h au Centre municipal de Messines. Aucun frais n'est exigé pour cette formation.

17.8 Cour municipale

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, effectuera les recherches sur ce dossier.

18. Varia

A- Sécurité à la patinoire

M.B. 2010-01-11-020

Considérant la demande d'effectuer deux ouvertures au mur de tôle de la patinoire, mur adjacent au pavillon ;

Considérant que les membres du comité des loisirs ont déjà exprimé leur accord pour ce projet ;

Considérant que le comité des loisirs étudiait ce projet depuis quelques années;

Considérant que ces ouvertures permettront aux personnes responsables de la surveillance d'avoir une vue sur la patinoire et ainsi augmenter la sécurité;

Considérant le prix budgétaire obtenu de Soudure Sylvain Lefebvre au montant de 2800\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'autoriser l'aménagement de deux ouvertures d'une grandeur de 20' par 8' avec grillage et ce au prix maximal de 2800\$ plus taxes. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise Soudure mobile Sylvain Lefebvre. La dépense reliée à ces travaux sera imputée au poste « Entretien infrastructures » (02-701-30-522) suite à un virement de crédits provenant du poste « Subvention organisme loisirs » d'un montant de 3000\$.

Adoptée à l'unanimité

B- Contrat à la patinoire

Note au procès-verbal

Un membre du conseil demande que le Comité des loisirs octroie le contrat relatif à la fabrication de la glace et la surveillance de la patinoire en novembre plutôt qu'un décembre comme cette année.

C- Thermostats – Centre municipal

M.B. 2010-01-11-021

Sur la proposition de André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour que des thermostats programmables soient installés dans la salle municipale afin de réduire la consommation d'électricité. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparation centre municipal » (02-702-20-529).

Adoptée à l'unanimité

D- Carte de condoléances

Note au procès-verbal

Suite au décès d'un adolescent de notre municipalité, il est convenu qu'une carte de condoléances soit envoyée à la famille éprouvée par ce deuil.

E- Offre d'achat ou de location – Terrain municipal

Note au procès-verbal

Ce sujet sera traité lors d'un futur atelier de travail.

F- Stationnement

M.B. 2010-01-11-022

Considérant la problématique reliée au stationnement en face des propriétés 39 et 41 rue Principale, occasionnée par la présence d'une borne fontaine ;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater l'inspecteur municipal pour vérifier la réglementation applicable dans ce cas.

Adoptée à l'unanimité

G- Site Web

Note au procès-verbal

Les conseillers suivants sont intéressés à participer à l'élaboration du site web de la municipalité : André Patry, Karo Poirier et Denis Lacroix. La directrice générale fera aussi partie de ce comité.

19. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Luminaires défectueux
- Projet « Village des traditions »
- Conformité des installations septiques

20. Levée de la séance

M.B. 2010-01-11-023

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de lever la présente séance à 22h45.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière